



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 16 octobre 2018	Nombre de délégués :	
N° 2018-023	En exercice :	50
Convocation du : 10 octobre 2018	Présents ou représentés :	36
Affichage du : 17 octobre 2018	Absents :	10

Objet de la délibération : Modification des statuts

L'an deux mille dix-huit et le seize du mois d'octobre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de Montceau-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzy.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS (CCM)	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD	X		X	
BLANZY (CCM)	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE (CCM)	M Pascal SCHIAVONE M Jean François RIZET	X		X	
DIGOIN	M Yves BAYON Mme Marie-Agnès FORGEAT			X X	
GÉNELARD (CCM)	M Marcel MARTIN M Pierre-Yves DUMAS			X X	
MARIGNY (CCM)	Mme Paulette ACKERMANN M François MARCHAND	X	X		M Bernard MORIN
MONTCEAU LES MINES (CCM)	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET	X		X	
MONTCENIS (CCM)	M André PRUDHON M Joachim LOPES	X	X		
MONTCHANIN (CCM)	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X	X		Pouvoir à M Joël DUBAND
LOUDREY (CCC)	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN		X	X	
PALINGES (CCC)	M Bruno PICHARD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		
PERRECY LES FORGES (CCM)	M Christophe DESCHAMPS M Guillaume JACOB		X X		M Christophe DESCHAMPS
POUILLOUX (CCM)	M SOROKA Christian M Jimmy BOUDRY	X X			
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS (CCC)	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY	X X			
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES (CCM)	M Jean-Paul GUILLEMIN M Bernard VILLETTE	X X			
SAINT EUSÈBE (CCM)	M Alain BALLOT M Henri CHECKO	X X			
SAINT LAURENT D'ANDENAY (CCM)	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON	X X			
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X X			
SAINT VALLIER (CCM)	Mme Danielle LUCIEN M Denis BEAUDOT	X		X	
SAINT VINCENT BRAGNY (CCC)	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN	X		X	
SANVIGNES LES MINES (CCM)	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		M Frédéric CANE
TORCY (CCM)	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU	X X			
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET	X	X		Pouvoir à M D THERVILLE
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX	X X			

Secrétaire de séance : M Bruno PICHARD

.../...

Suite à la loi MAPTAM puis à la loi NOTRE, les EPCIs se sont vus attribués une nouvelle compétence obligatoire : la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

En 2015, puis en 2017, les communes du Syndicat ont été remplacés par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau et la Communauté de Communes du Grand Charolais, conférant au Syndicat le statut de syndicat mixte.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI est devenue obligatoire. Par conséquent, le Syndicat souhaite refonder ses statuts (périmètre, compétences, siège, représentativité).

Ces modifications relèvent des articles L5211-17, L5211-18, L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent la procédure à engager.

Le Comité Syndical peut prendre l'initiative de cette modification. Il doit se prononcer sur l'extension de ses compétences et la modification des statuts. Sa décision doit être notifiée aux membres. A compter de cette notification, les membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai la décision est réputée favorable.

A l'issue de cette première phase, le syndicat saisit le Préfet de la demande de modification et lui adresse une copie des délibérations de tous ces membres. Les conditions de majorité qualifiée requises pour la création d'un EPCI s'appliquent à la procédure de modification.

L'extension des compétences et la modification des statuts font l'objet d'un arrêté du Préfet.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Approuve les statuts du syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince proposés en annexe.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : **19 octobre 2018**
Publication le : **19 octobre 2018**

A Montceau-les-Mines le : **19 octobre 2018**
Le Président,

